



DOCTEUR
Denis ROGER

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ CONCERNANT UN ACTE MÉDICAL À VISÉE ESTHÉTIQUE

LE DOCTEUR ROGER Denis Dermatologue

Compétence de façon exclusive en dermatologie vénéréologie délivrée par le Conseil national de l'Ordre des Médecins de la Haute Vienne

No inscription à l'Ordre des Médecins : 10003982732

Possesseur d'une assurance en responsabilité civile professionnelle en dermatologie vénéréologie et lasers dermatologiques.

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Le présent document a pour objet de donner à la personne examinée toutes les informations pratiques utiles à sa prise de décision concernant l'acte envisagé exposé ci-dessous :

ÉPILATION LASER ALEXANDRITE / ND : YAG / DIODE

PRINCIPE DE L'ÉPILATION LASER

L'énergie lumineuse laser, monochromatique est absorbée par la mélanine, transformée en chaleur au niveau de cette cible et transmise le long de la tige pileuse jusqu'au fond du follicule pileux.

Le but est en de détruire par la chaleur les structures germinatives profondes (bulbe et bulge) du poil de façon qu'il ne puisse plus repousser et cela sélectivement sans endommager les autres structures de la peau.

Entre les séances laser, il ne faut donc plus d'épilation à la cire ou à la pince, qui enlèvent cette tige. On peut cependant raser la zone ou utiliser des ciseaux qui laissent la tige pileuse dans le follicule.

Les poils en phase anagène, de croissance, sont les plus sensibles à l'effet du traitement laser car ils sont à cette phase plus riche en mélanine. Ils ne représentent malheureusement qu'en moyenne 15 à 30 % des poils dans une zone donnée à un temps donné. Pour obtenir de bons résultats, il faut donc répéter les séances en les espaçant pour couvrir tous les poils sur un cycle pileux entier. En général on traite les patients toutes les 4 à 12 semaines en fonction des zones. En moyenne le traitement d'attaque nécessite en moyenne entre 6 et 8 séances.

Le nombre total de séances dépend de la couleur de la peau, de la zone traitée et du respect des recommandations de votre médecin.

CONTRE-INDICATIONS AU TRAITEMENT LASER :

- Exposition solaire récente
- Séances d'UV, application d'auto bronzants
- Prise de Beta carotène (sous toutes ses formes)
- Alexandrite : Peaux bronzées, tannées
- Grossesse*
- Peau lésée, déshydratée, fragilisée, infectées
- Sauna, Hammam, gommages
- Application d'huiles essentielles (15 jours avant la séance)
- Implants métalliques sur la zone à traiter (broches, vis...)
- Appareils dentaires métalliques sur les dents
- Tatouages – Maquillage permanent, semi permanent
- Teintures de vêtement sur la peau
- Melasma, vitiligo

Je reconnais avoir pris connaissance des contre-indications au traitement laser Clarity II et je certifie l'exactitude de mes réponses. Je m'engage à prévenir le médecin si mon état venait à évoluer.

CONSIGNES AVANT LA SÉANCE

Arrêter l'épilation à la cire et/ou à la pince et/ou à l'épilateur ainsi que la décoloration qui réduisent voir détruisent la quantité de cible (mélanine) et donc l'efficacité, au moins un mois avant la séance. Le rasage de la zone à traiter devra être réalisé la veille au soir avant la séance pour une plus grande efficacité.

Application possible d'une crème anesthésiante (EMLA) une heure avant la séance, à étaler sur la zone à traiter et emballer dans un film plastique.

CONSIGNES APRÈS LA SÉANCE

L'application d'une crème réparatrice sera prescrite pendant 72 heures. La protection solaire est indispensable dans les suites du traitement.

RÉSULTATS ATTENDUS

L'épilation laser permet de supprimer de 80 % à 98 % des poils terminaux sur les zones traitées.

**Attention ! l'épilation laser n'est jamais complète.
Plus on commence jeune ◀▶ Plus il reste de poils**

- **La durée du traitement** est d'un cycle pileux (7 à 18 mois).
- **Le nombre de séances** diminue avec l'âge.

Le résultat final sera constaté environ 12 mois après la dernière séance.

Ce résultat est définitif, **sauf si le poil restant est arraché** et s'il existe des causes susceptibles d'augmenter la pilosité sur tout votre corps : arrêt ou prise de certains médicaments, prise de poids importante, changement hormonal, maladie rares, grossesse (ventre et bas du visage).

Sur le menton et le bas du visage des poils peuvent apparaître toute la vie : l'épilation n'est pas définitive sur ces zones.

Dans environ 1% des cas, non prévisibles, l'épilation laser :

- **n'est pas définitive**, sans explication connue,
- **n'est pas efficace**, sans explication connue.

ÉPILATION LASER ALEXANDRITE / ND : YAG / DIODE

LIMITES DE L'ÉPILATION LASER

Les résultats du traitement des poils blancs et du duvet sont imprévisibles. L'épilation laser est inefficace sur les poils blancs et les «vrais» poils roux.

**Les délais entre deux séances doivent être respectés :
4 semaines au moins et pas plus de 12 semaines ****

(** proposés en l'état de la science (J.R. Lloyd 2000 et 2002).

Les résultats peuvent être mauvais ou très mauvais :

- en cas de douleur et/ou de mouvements excessifs durant la séance, de dépassement des délais entre séances, ou de bronzage durant le traitement,
- en cas d'acné tardive (après 20 ans) et/ou rebelle,
- en cas d'obésité, ou de prise de poids importante,
- en cas d'immatunité du système pileaire (moins de 18 ans chez les femmes, moins de 45 ans chez les hommes),
- sur la pilosité du visage,
- sur les zones à risque de stimulation paradoxale,
- sur les poils profonds (genoux, coudes),
- trouble de la fertilité, trouble hormonal,
- prise au long cours de corticoïdes ou d'anabolisants,
- hyperpilosité congénitale ou ethnique.

Des progrès visibles doivent s'observer dès la 4ème séance !

Si ce n'est pas le cas, interrompez votre traitement, même si vous estimez qu'il n'est pas fini. Vous pourrez le reprendre quand votre statut hormonal sera devenu plus favorable.

Si vous poursuivez le traitement sans progrès visible entre les séances les résultats ne seront pas améliorés significativement.

Les poils doivent tomber dans les 3 semaines suivant la séance. Si cette chute n'est pas observée sur toute ou partie des surfaces traitées, il est nécessaire de rappeler le cabinet

EFFETS SECONDAIRES

Comme toutes techniques, je comprends que des effets secondaires au traitement sont possibles :

Effets normaux après traitement :

- apparition autour de chaque poil d'œdèmes (gonflements) qui persistent quelques heures : c'est une preuve d'efficacité.
- rougeurs, gêne ou sensibilité de la peau persistant de un à trois jours.

Effets secondaires fréquents et transitoires :

- sensation de brûlure intense : effet bénin si vous appelez le médecin et si vous suivez scrupuleusement sa prescription pour éviter toute complication (interdiction du tulle gras,...).
- Ces brûlures courantes (1er et 2nd degré superficiel) soignées sans délai n'entraînent jamais de cicatrice, mais entraînent :
 - des dépigmentations, si vous avez la peau claire : elles disparaissent après quelques jours d'exposition solaire,
 - des hyperpigmentations, si vous avez la peau mate : elles disparaissent en 6 à 18 mois, rarement plus,
 - démangeaisons : effet dérangent qui régresse en quelques jours. Appelez le médecin pour les traiter si elles vous gênent,
 - hématomes (bleus) : régressent spontanément. Peuvent traduire un trouble de la coagulation ou la prise d'aspirine,
 - veine qui devient dure, jaunâtre et douloureuse (paraphlébite) : effet considéré comme anodin mais il faudra réduire les doses pour l'éviter. Prévenez le médecin.

Effets secondaires rares et permanents :

- Le laser est dangereux pour les yeux : ne retirez jamais vos lunettes ou protections oculaires sans autorisation préalable.
- Cicatrices : nous en observons dans 1 à 2 cas sur 10 000. Elles résultent soit d'une brûlure du 2nd degré profond causée par une erreur humaine, soit de la complication d'une brûlure superficielle mal soignée ou soignée trop tard.

Stimulations paradoxales :

- Une augmentation de la pilosité est possible sur les zones où le laser est passé et 2 millimètres autour.
- Cet effet s'observe plus souvent sur certaines parties du corps (cou et dessous du menton, pommettes, joues, décolleté, bras, épaules et dos chez les hommes), rarement d'autres zones.

En faisant une épilation laser, vous acceptez ce risque.

J'accepte d'être photographié(e) au cours de mon traitement laser dans un but d'information médicale.

Ces photographies pourront être utilisées pour des formations ou des publications, lorsque le praticien le jugera approprié.

Si je refuse, pour quelques circonstances que ce soit, que mes photographies soient publiées, je dois en faire la demande express par écrit.

J'ai lu et compris(e) toutes les informations qui m'ont été présentée avant de signer ce consentement. L'opportunité de poser des questions m'a toujours été donnée.

Patient (ou responsable légal) : _____ Date : _____

CERTIFICAT DE CONSENTEMENT (établi en double exemplaires)

Je soussigné(e) M ou Mme _____ certifie avoir lu et compris toutes les informations contenues dans ce document, et autorise le docteur ROGER à pratiquer une épilation laser avec le laser Alexandrite / Nd : Yag / diode sur ma personne ou sur la personne de mon enfant (pour un patient mineur).

Coût de la séance : €

Fait le :

Devis valable 6 mois

Signature du docteur Roger

Signature du patient (ou d'un des parents pour un patient mineur), précédé de l'annotation manuscrite lu et approuvé